

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 12 NOVEMBRE 2018 à 8h30

Date de convocation : 6 novembre 2018

Délibération
N°B2018_151

Membres en exercice :	24
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER

PRESENTS : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Alain FABRE, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER

EXCUSES : Guillaume HERAS, Christian LAPALU, Magali VERGNES

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Isabelle HERPE délibération (N°B2018_128 à N°B2018_130), Roger BRUNEL (délibération N°B2018_134, N°B2018_144 et N°B2018_147),

EXCUSES AVEC PROCURATION : Jacques BLAYA, Michel JAMMES,

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

OBJET : PLAN CLIMAT, MOBILITE – Candidature à l'appel à projets « Vélos et territoires » de l'ADEME

Le gouvernement, dans le cadre de son plan vélo, a rappelé les bénéfices nombreux pour le territoire de la pratique cyclable :

- La santé, avec la pratique sportive quotidienne bénéfique pour le bien être,
- La transition énergétique, avec une mobilité peu émettrice en Gaz à Effet de Serre,
- L'attractivité des villes et villages, avec un espace public redéfini,
- La mobilité pour tous et à moindre coût,
- L'emploi, avec un tissu économique très localisé autour de la fabrication et du service.

Le 9 octobre 2018, l'ADEME a ouvert un appel à Projets « Vélos et territoires » pour soutenir les territoires dans la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable. Il s'adresse aux territoires de moins de 250 000 habitants pour leur permettre d'anticiper la mise en œuvre du Plan Vélo et de mobiliser la dotation de soutien à l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis.

N°B2018_151 (2)

Cet appel à projet permettrait de mobiliser 200 000 € sur 3 ans. Il vise à soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire autour de 3 axes :

Axe 1 : Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études :

- De planification stratégique ou schéma directeur « vélo »,
- De maîtrise d'ouvrage pré opérationnelle d'aménagement.
- De maîtrise d'œuvre opérationnelle d'aménagements sur des itinéraires (ou des tronçons d'itinéraires) complexes :
 - Tronçon d'aménagement de réseau cyclable principal (réseau express vélo, piste cyclable, voie verte...) significatif entre deux pôles de l'EPCI ou deux EPCI ; franchissement d'un point dur (voie de communication, barrières naturelles, voie d'eau...),
 - Dispositifs de stationnement adaptés,
 - Jalonnement.

Axe 2 : Soutenir le développement de l'usage du vélo dans les territoires en finançant :

- L'émergence de services vélos (ateliers de réparation, vélo-écoles, accompagnement, stationnement...) dans des territoires qui en sont peu dotés ou dépourvus,
- La mise en œuvre de services innovants (vélos spéciaux par exemple vélos cargos ou pour le transport d'enfants, concept de stationnements, vélos en libre-service sans station, signalétique ou cartographie dynamique...),

Axe 3 : Soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire en finançant :

- Le recrutement de chargés de mission vélo / mobilités actives (statut contractuel) pour mettre en œuvre la politique cyclable (réalisation du schéma, animation/communication, développement des services, évaluation, accompagnement des changements de pratiques sociales et comportement,
- La création de campagnes de communication grand public, particulièrement à destination des publics jeunes.

Le dépôt de projets est conditionné au dépôt d'un projet d'étude ou à la présentation dans le dossier de candidature d'un schéma directeur validé par la collectivité.

Le Grand Narbonne s'est doté en 2014 d'un schéma véloroutes et voies vertes. Une partie des voies vertes prévues dans ce document de planification a été réalisée. La poursuite de la mise en œuvre du programme est confrontée à la dureté foncière et à des points bloquants.

Des difficultés d'interconnexions des pistes cyclables, d'adaptation des carrefours et de partage de la voirie apparaissent au fur et à mesure du développement des infrastructures.

N°B2018_151 (3)

Enfin, la charte d'aménagements cyclables du schéma véloroutes et voies vertes, prévue pour adapter la signalétique et les bonnes pratiques d'aménagements cyclables n'est aujourd'hui pas appliquée.

Au Grand Narbonne, l'approche de la mobilité cyclable se fait de manière transversale, avec beaucoup d'entrées différentes abordées notamment dans l'élaboration du plan climat air énergie territoire (PCAET) et la révision du SCOT: tourisme, politique de la ville, urbanisme et transition énergétique.

Cet appel à projets pourrait être un levier pour améliorer la coordination des actions en faveur du vélo.

Cit'ergie, démarche d'évaluation du plan climat 2013-2018, révèle par ailleurs la mobilité comme le point faible du territoire, sans alternative viable à la voiture. Alors que les transports en commun sont jugés dans la moyenne des collectivités de même taille, le territoire présente un retard important sur les mobilités actives (vélo, piétons...), la logistique urbaine, la priorité aux transports publics dans le trafic et la gestion du stationnement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

Vu la délibération N°C159/2013 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 11 juillet 2013, relative à l'approbation du Plan Climat Energie Territorial (PCET),

Vu la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires »,

Vu l'arrêté préfectoral N°MCDT-INTERCO-2016-323, portant modification des compétences du Grand Narbonne pour mise en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe,

Vu la délibération N°C16/2016 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne du 18 février 2016, portant sur le projet de création d'itinéraires cyclables structurants « schéma véloroutes et voies vertes »,

Vu la délibération N°B2017_33 du Bureau Communautaire du Grand Narbonne du 10 avril 2017, portant sur les itinéraires cyclables et voies de circulation « développement d'infrastructures cyclables pour la pratique du vélo dans une optique d'intermodalité (quartiers prioritaires) »,

Vu en Commission 4 le 31 octobre 2018.

N°B2018_151 (4)

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver la proposition de candidater à l'appel à projet ADEME « Vélos et territoires », tel que détaillé dans le dossier annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Dossier type de candidature

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 16/11/2018
et de sa publication
le : 16/11/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

